



CONTRAT DE SAILLIE EN IAC DE L'ETALON



SOPRANO LEAM PONDI

Etalon Connemara, agréé pour produire en Connemara et Origines Constatées Saison de monte 2012

Le vendeur

Earl Les Ecuries de Jurançon
Haras de la Cerisaie
Chemin de Rousse
64 110 Jurançon
http://harasdelacerisaie.free.fr

Contact : Audrey Dauge
audrey.dauge@wanadoo.fr - 06 12 38 62 35

L'acheteur

Nom :
Adresse :
Tel :
Email :

La carte de saillie est réservée pour la jument :
N° SIRE père
Race mère
Née le par
Centre agréé d'insémination (nom, adresse et tel du praticien) :

Date souhaitée de livraison des doses :

CONDITIONS D'UTILISATION

Les frais techniques, à régler à la réservation de la saillie, sont de 150 €HT, soit 160,5 €TTC, et correspondent à trois doses de huit paillettes de sperme congelé, qualité « Haras Nationaux ».

Le tarif de la carte de saillie est de 350 €HT. Le première partie, de 150 €HT soit 160,5 €TTC, est due à la réservation. Le solde de 200 €HT, soit 214 €TTC, sera encaissé au 1er octobre 2012, pour les juments testées pleines à cette date.

A la réservation, l'acheteur devra donc remettre au vendeur un chèque de 321 €, correspondant aux frais techniques et à la première partie de la carte de saillie, qui sera encaissé aussitôt, et un chèque de 214 €, correspondant au solde de la carte de saillie, qui sera encaissé au 1er octobre 2012, à moins que l'acheteur n'ait fait parvenir au vendeur avant cette date un certificat vétérinaire attestant la vacuité de la jument.

L'expédition des doses sera gratuite pour tous les centres de mise en place des « Haras Nationaux » sauf la Corse, sous réserve d'une commande faite avec un délai de 12 jours ; si la commande est faite dans un délai inférieur, les frais d'acheminement seront facturés par les « Haras Nationaux ».

Les frais de mise en place de la semence sont à la charge de l'acheteur.

La semence congelée non utilisée ou en excédent reste la propriété des propriétaires de l'étalon et doit être retournée, à la charge de l'acheteur, aux « Haras Nationaux » à la fin de la saison de monte.

Le certificat de saillie ne sera délivré par le vendeur qu'après règlement intégral de toutes les sommes dues par l'acheteur.

Fait à en 2 exemplaires, le

Le vendeur

L'acheteur